

Élections MSA : 503 délégués désignés sur le territoire de la MSA Midi-Pyrénées Sud



Élections MSA : 503 délégués désignés sur le territoire de la MSA Midi-Pyrénées Sud

En janvier 2020, près de 18 000 représentants du monde agricole ont voté pour leurs délégués en MSA Midi-Pyrénées Sud. Ces élus sont désormais les nouveaux relais entre la MSA et ses adhérents

Un adhérent sur quatre s'est mobilisé.

C'est un résultat satisfaisant, notamment au regard du contexte difficile dans lequel s'est inscrite cette élection où coïncident baisse des moyens alloués à la MSA pour déployer son action et crises sociales (défiance envers les institutions) et agricoles (rémunérations insuffisantes, agribashing, réglementations...).

Ce chiffre confirme notamment l'attachement des adhérents de la MSA Midi-Pyrénées Sud (MPS) à leur régime de protection sociale et encourage la MSA à poursuivre son engagement dans la défense du monde agricole et des territoires ruraux

Des élus au service des populations rurales et relais sur les territoires

Ces nouveaux élus, acteur de la prochaine gouvernance mutualiste, seront pendant les cinq ans à venir les véritables sentinelles du monde agricole. Ils auront à poursuivre plus que jamais leur rôle de relai auprès des adhérents, et en particulier de ceux qui rencontrent des difficultés.

Le président Daniel Gesta remercie l'ensemble des adhérents qui se sont mobilisés par le vote, ainsi que tous les candidats. Grâce à la mobilisation des élus, la majorité des cantons est représentée et conforte ainsi la démocratie sociale au sein de la MSA.

La prochaine étape de ce processus démocratique concerne maintenant l'élection du conseil d'administration de la MSA Midi-Pyrénées Sud. Tous les nouveaux élus désigneront, le 17 mars, lors d'une Assemblée générale électorale, les membres du conseil d'administration. Celui-ci élira ensuite le nouveau président de la MSA MPS.